Image not found or type unknown

cession de part SCI à l'associé

Par **ALMANACH**, le **18/05/2022** à **14:14**

Bonjour,

Sans nouvellle de mon associé détenant 75% des parts dans la SCI (25% détenu par moi-même) depuis plus de 2 ans, aujourd'hui je souhaite m'enlever de la SCI pour ne plus avoir à subir d'autres désagréments financiers dus aux dettes de la SCI. L'ensemble des biens immobiliers de la SCI ont été vendus depuis plus de 2 ans et à ma connaissance rien à été fait par le gérant associé en question pour dissoudre la SCI et pour solder les dettes qui lui incombent.

Comment puis-je m'enlever de cette SCI ?

Est-ce qu'en cédant mes parts à cet associé introuvable cela me libère de tout ?

Quelle est la démarche à suivre pour céder mes parts ?

Merci de votre aide

Par **ALMANACH**, le **24/05/2022** à **08:52**

Merci de votre réponse très complète !!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés